



Chers amis,

Nous voici une nouvelle fois au début d'une saison tant attendue par nous autres chasseurs, un peu moins parfois par nos conjoints... mais ne boudons pas notre plaisir !

Le monde autour de nous évolue, le « bien être animal » commence à se frayer un chemin dans le domaine législatif et posera à l'avenir de nouveaux soucis, tout comme le développement des grands prédateurs par exemple : il a même été écrit que le loup se trouvait en forêt d'Orléans, information démentie depuis mais qui pourrait bien être vraie d'ici quelques années ?...

Il nous faut donc continuer à être vigilants face à toutes ces transformations, et pour mieux garantir l'avenir de notre passion, continuer à évoluer :

- dans notre comportement, en mettant toujours et encore l'accent sur la sécurité, entre nous comme vis-à-vis des autres utilisateurs de la nature, la presse ne nous fait pas de cadeaux,

- dans nos connaissances sur le monde animal qui nous intéresse, et sur le milieu dans lequel il vit : le monde forestier fait aujourd'hui une fixation sur le développement des grands animaux, (comme certains le font dans le monde agricole depuis longtemps sur les sangliers, et sur les dégâts commis), qui compromettent la régénération naturelle en certains endroits. Alors il faut savoir nouer le dialogue avec les propriétaires forestiers, connaître et reconnaître les signes d'une surpopulation, et accepter de prélever davantage là où cela est nécessaire !

Cela, c'est notre devoir de chasseur et nous devons toujours le garder à l'esprit : le mot biodiversité est devenu un maître mot aujourd'hui, aussi bien dans les structures gouvernementales que dans les associations « environnementalistes ». N'oublions donc pas les structures officielles, ONCFS, ONF, FNC, FDC et nos associations spécialisées telle l'ANCGG, qui œuvrent pour nous permettre de conserver (ou d'obtenir enfin ?) une place d'interlocuteur crédible face aux institutions.

Cela étant, une fois sur le terrain, l'heure est à l'amitié et à l'action : ne boudons pas notre plaisir et assumons notre place de « prédateur » responsable ! Donc sécurité oui, identifier avant de tirer oui, mais plaisir de prélever aussi, et en quantité suffisante là où il le faut !

Bonne saison à tous.

Patrick Maréchal
Secrétaire ADCGG 41

Entretien avec Jean Claude Colombier, administrateur national du Club du Rouge de Bavière et du Rouge du Hanovre.

Jean Claude Colombier, nous voici à l'aube d'une nouvelle saison de chasse, en tant qu'administrateur national du Club des chiens "Rouge de Bavière" et "Rouge du Hanovre" quels sont les conseils que vous pouvez donner à nos lecteurs ?

La recherche au sang est un "art" vraiment passionnant. Les conducteurs, tous bénévoles, restent disponibles aux appels des chasseurs ayant blessé un animal. Plus de 30 000 grands animaux sont prélevés chaque saison dans le département, pour seulement quelques centaines d'appels. Ce n'est pas assez. Tout gibier blessé mérite une recherche digne de ce nom, que ce soit un chevrillard, ou une bête rousse... La recherche n'est pas réservée au grand solitaire ou au 14 cors de sa vie !

Comment cette passion pour la recherche vous est-elle arrivée ?

Je suis chasseur depuis mon plus jeune âge. Je suivais déjà mon père, grand amateur de setters anglais, lorsque nous chassions les perdrix du Val de Loire, du côté de Suèvres. Ce dernier avait même créé (dès 1947) l'affixe que je continue d'utiliser aujourd'hui "de la Couchardière"... Pour des raisons professionnelles je suis parti dans le Sud de la France, et j'ai attrapé le virus au contact d'un conducteur et délégué Unucr. Depuis 1999 je me suis investi dans la recherche, tout d'abord avec un teckel, puis très vite avec un Rouge de Bavière, les "grandes pattes" et la vitesse de ce chien, permettant de mieux coiffer les grands animaux que les petits chiens...

L'une de vos chiennes est toute jeune, comment opérez vous pour le dressage de ce chiot ?



Jean Claude Colombier présentant les fameuses « semelles », obligatoires pour l'éducation des chiens Rouge de Bavière ou Rouge du Hanovre.

Entretien avec ... Jean Claude Colombier (suite)

Il faut tout d'abord parler "d'éducation" et non pas de dressage... Junka en effet est née en 2014 et pendant 8 à 10 semaines, l'éducation doit être un jeu, on utilise alors une peau de sanglier. Il faut flatter le chien, le récompenser des différents exercices. Puis on allonge la distance toujours avec la peau, 30-40m, puis le temps de pose, puis on instaure des crochets dans la recherche. Le temps de pose s'allonge progressivement, on passe à une nuit, on l'éduque sous tout les types de conditions climatiques et tout les types de terrains.

Et les fameuses semelles ?

Vers 6 mois, on utilise des semelles en bois, sous lesquelles on fixe un pied de sanglier et on supprime le parcours avec la peau. On n'utilise pas de sang. Puis vient la présentation à l'épreuve du TAN (Test d'Aptitude Naturelle). Vers 12-14 mois, cette épreuve est obligatoire pour l'agrément des chiens Rouge de Bavière et Rouge du Hanovre. Après un temps de pose de 20h, elle se décompose de la façon suivante, le chien doit:

- "Quêter" pour trouver les indices à l'anschluss;
- Pister sur 1100 m avec 3 angles à 90° et "marquer" les indices
- Réagir par rapport à la "possession" de son animal
- Etre sage à la dépose. Ne pas bouger seul en forêt pendant 30 mn, ne pas aboyer, ne pas réagir au coup de feu...

Cela demande un travail de longue haleine et par-dessus tout votre engagement associatif est complet...

Oui, en effet depuis 2008, je suis responsable de l'organisation d'un stage et d'une épreuve de TAN au sein du club, et par passion pour la chasse et la nature je suis également : Breveté or du Brevet Grand Gibier, piégeur agréé, cotateur AFMT, et chasseur à l'arc...même si le temps me manque pour pratiquer ce passionnant mode de chasse.

Merci Jean Claude, bonne saison, belles et nombreuses recherches !

**Pour contacter Jean Claude Colombier, à Suèvres,
06 10 25 55 26**



*La recherche après un tir à l'aide d'un arc...
Une recherche « fine » et passionnante...*



Jean Claude et sa chienne Darling après une recherche fructueuse sur un cervidé...



Pour en savoir un peu plus... 2 ouvrages de base: **La recherche du grand gibier blessé** et **Traité de la recherche du grand gibier blessé**, aux éditions Gerfauf.

bref...En bref...En bref...En bref...En bref...En bref...En

Situation de nos grands gibiers pour le début de la saison 2014-2015 :

- **Sangliers** : après une saison 2013/2014 en retrait par rapport à la précédente (16 000 animaux prélevés contre 20 000 en 2012/2013), la situation évolue avec beaucoup de naissances ce printemps et déjà des portées en septembre. Il ne faut pas se laisser déborder et il faut maintenir la pression de chasse, si nous voulons arriver à contenir les dégâts. Au vu de la glandée actuelle et de la prometteuse arrivée des châtaignes, il devrait y avoir des naissances cet hiver... il faut chasser !

- **Grands cervidés** : les surpopulations locales doivent être contenues et il faut arriver à faire comprendre à tous nos compagnons de chasse qu'il faut prélever aussi des biches ! La saison passée le nombre de cerfs attribués par rapport au nombre de femelles et de jeunes a été réduit. Cette politique, visant à terme le vieillissement des cerfs mâles, se poursuit en 2014/2015. Attention : les faons sont déjà beaux : certains d'entre nous hésiteront peut-être à tirer, de « peur » de prélever une biche. Un tel comportement, légitime en soi, est porteur de bien des désillusions ensuite....

Rappelons les 3 dispositions prises dans le cadre de l'arrêté de plan de chasse, **de façon à faciliter la réalisation des minima en biches, sur l'ensemble du département** :

1 - dès l'ouverture générale (28 septembre), il est possible de prélever une biche ou un jeune, avec un bracelet de cerf mâle (CEM ou CEM < ou = 8 cors)

2- à partir du 1^{er} janvier 2015, il sera possible de prélever une biche, avec un bracelet jeune cervidé,

3 - le bracelet biche reste à apposer sur une biche.

- **Chevreaux** : l'été légèrement humide n'a pas dû nuire à nos petits cervidés, pourtant la situation semble contrastée.

Bilan des accidents de chasse 2013/2014 (source ONCFS)

Pour la saison 2013/2014, le nombre total d'accidents s'élève à 114 dont 16 mortels. **Il s'agit là du meilleur bilan enregistré depuis quinze ans** (la moyenne des accidents mortels était de 18 ces cinq dernières années).

Il confirme la tendance à la baisse constatée ces dernières années et montre que le travail de formation menée au sein des fédérations départementales des chasseurs porte ses fruits.

L'analyse détaillée de ces chiffres montre que **90% des victimes sont des chasseurs** (parmi lesquels 31% d'auto-accidents). Les non-chasseurs représentent 10% des accidents (soit 12 personnes parmi lesquels on déplore deux accidents mortels).

Analyse du gibier tiré au moment de l'accident : **la chasse au grand gibier entre pour 68% du chiffre total** et le petit gibier 32%. Pourtant, là encore, l'étude détaillée indique une baisse du nombre d'accidents et une meilleure prise en compte des consignes de sécurité à la chasse.

Enfin, **il est important de redire qu'une bonne prise en compte des consignes élémentaires de sécurité permettrait d'éviter la quasi-totalité des accidents** : sur 114 accidents, on relève 109 fautes de sécurité (96% des accidents) et seulement 5 accidents imprévisibles (4% des accidents), tels le ricochet malgré le respect de l'angle des 30°.

Les 109 fautes de sécurité observées se répartissent ainsi :

- tirs sans prise en compte de l'environnement : 23%
- tirs dans l'angle des 30° : 20%
- mauvaise manipulation de l'arme : 16%
- chute : 12%
- tirs dans la traque : 7%
- tirs sans identifier : 6%
- éclatement des canons (non vérification de l'état) : 6%
- arme chargée à la bretelle : 5%
- arme chargée lors du franchissement d'obstacle : 3%
- arme chargée rangée dans la voiture (2%)

Comment transporter l'arme dans son véhicule (source ONCFS) :

Les règles concernant le transport des armes de chasse ont été récemment renforcées. Dans tous les cas, l'arme doit être déchargée et transportée de manière à ne pas être immédiatement accessible. L'arme doit être démontée ou placée sous étui. Celui-ci doit être fermé mais le cadenas ou la clef ne sont pas obligatoires. L'étui « chaussette » reste autorisé mais fermé. Les munitions doivent être séparées.

C'est le permis de chasser qui donne un motif légitime pour transporter l'arme en toute légalité.



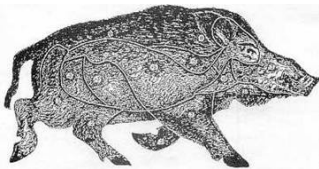
« Ni l'Angleterre, ni la Pologne, ni la Suède, mais simplement la petite société de chasse communale de **Lestiou** pour ce remarquable brocard, tiré fin juillet 2014... Prélever un trophée de 650 g, reste une exception dans notre département...(et ailleurs aussi !)

**Entraînement
« sanglier courant »**

A la demande de quelques membres de notre association, une matinée « sanglier courant » aura lieu au stand de tir de

**La Chaussée Saint Victor
le samedi 11 octobre**
de 9h à 12h.

Cette séance d'entraînement est GRATUITE pour les membres de l'ADCGG 41 (prise en charge totale par l'association... seules les munitions restent à votre charge). Inscriptions sur place. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter notre Administrateur Jean François Massicot 06 50 63 01 82 .



L'agenda...

28 sept, ouverture générale

30 nov, retour à la FDC 41 du bilan debut de saison des prélèvements sangliers

28 fév, fermeture générale

28 -29 mars expo de trophées à Cour Cheverny

Un très grand nombre d'entre vous possèdent un e- mail, mais l'association n'en a pas connaissance. Merci de le faire passer à notre webmaster José Loison: joseloison@live.fr .

Notre communication s'en trouvera grandement facilitée...

@ +

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE
VENDREDI 3 OCTOBRE 2014 18H30

Restaurant « Le Rendez-Vous des Gourmets »
BRACIEUX

Ordre du jour

Rapport moral et d'activité de l'association
Rapport financier
Renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration *
Résultats des recherches grands gibiers de la saison
Questions diverses
Projection de films...

* Les candidats au poste d'administrateur sont priés de poser leur candidature par écrit auprès du Président, avant le 30 septembre 2014.

En cas d'empêchement pour assister à l'AG merci de bien vouloir retourner le pouvoir ci-joint, avant le 30 septembre.

Un dîner est proposé après l'AG. Merci de bien vouloir réserver à l'aide du coupon réponse ci-joint

(41) A vendre, 2 chiots mâles
« PETITS MUNSTERLANDERS » L.O.F.
nés le 3 mai 2014. Pucés, vaccinés,
élevés en famille, parents chasseurs,
Pris 650 €, facilités de paiement
TEL 06 82 14 13 34



Jocker et Jack « Des Terriers de la Sauldraie »



Président
Philippe LAVALLART
40 Grande Rue
41 500 Lestiu
Téléphone 06 08 10 10 24
p.lavallart@agglopolys.fr



Retrouvez nous sur le Web www.ancgg.org/ad41

La chasse du grand gibier est toujours la cible de nombreux détracteurs (suppression de la chasse le dimanche, retour du tir du chevreuil à plomb, etc..etc..)

Notre association a besoin de vos remarques, suggestions et donc de vos adhésions pour défendre notre passion .

Adhésion pour l'année 2014 à l'association ADCGG 4120 €

Adhésion 2014 + abonnement à la revue Grande Faune.....47 €

Merci de nous adresser votre cotisation sans tarder, cela nous évitera des relances inutiles !

Trésorier : Michel Gaudron, 14 rue Ovide Scribe, 41 200 Romorantin